

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_026 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

Par délibération n° 2014/172 du 12 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a créé le Budget Annexe du Centre Aquatique. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, celui-ci regroupe et permet d'identifier l'ensemble des opérations financières réalisées par ce service public administratif.

Les dépenses d'énergie, et plus généralement l'inflation, ont largement pesé sur les dépenses de fonctionnement depuis 2022. Pour 2024, il est espéré une reprise de la fréquentation et ainsi un niveau de recettes commerciales un peu plus élevé que celles encaissées en 2023, soit 493 k€, sans toutefois atteindre le niveau de 2019, soit 559 k€.

Aussi, afin de constituer des marges de manœuvre financière pour ce Budget Annexe et de faire face à l'évolution des dépenses prévisionnelles des dépenses de fonctionnement tout en permettant à cette structure de mener à bien ses différentes missions et de poursuivre l'essentiel de ses actions et projets, il apparaît nécessaire que le Budget Principal de la CABA verse à ce Budget Annexe une participation financière annuelle de fonctionnement identique à celle de 2023.

A travers la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire, au titre de l'exercice 2024, d'approuver le versement par le Budget Principal de la CABA au Budget Annexe du Centre Aquatique d'une participation de fonctionnement dont le montant maximum est fixé à 1 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement, au titre de l'exercice 2024, d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 1 300 000 € du Budget Principal vers le Budget Annexe du Centre Aquatique, afin de financer les différentes actions conduites par ce service public administratif et couvrir ses charges de fonctionnement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'exécution des opérations comptables et financières induites par la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Principal, au compte 65736211, fonction 323.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.